

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO.

Délégations de vote :

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**27 - AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ACTIONS
ENFANCE JEUNESSE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-BEARN - AIDE EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL LA HAÛT**

Monsieur Clément SERVAT expose que, par délibération en date du 15 juin 2017, suite à l'accroissement du périmètre intercommunal, la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) a revu le montant de l'aide versée à la commune d'Oloron Sainte-Marie pour soutenir les actions enfance jeunesse à vocation intercommunale.

Par ailleurs, à compter de 2017, sur les recommandations du comité des financeurs, le Centre Social Là-Haüt a transféré son activité d'accueil petite enfance à la CCHB qui l'a reprise en gestion directe. Lors de ce comité, il avait été relevé que ces dispositions induiraient un rééquilibrage du budget de l'ensemble du secteur enfance jeunesse. En effet, la direction et le pilotage de l'ALSH étaient précédemment liés et mutualisés avec ceux du multi-accueil.

Une aide complémentaire exceptionnelle va donc être apportée par la CCHB à la commune au titre de l'année 2017. Cette aide doit lui permettre de compenser les charges du Centre Social liées au rééquilibrage du budget de l'ALSH, induit par le transfert du multi-accueil Là- Haüt à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017.

Le montant de l'aide financière annuelle (72 530 €) initialement prévue dans le cadre de la convention de financement des Actions Enfance Jeunesse entre la commune et la CCHB est augmenté de 16 000 € d'aide complémentaire exceptionnelle pour 2017, sur la base d'un coût restant à charge de la Commune réévalué à 161 000 € et un taux d'intervention à hauteur de 55 %.

La convention initiale prévoit un paiement de la subvention annuelle durant l'exercice N+1, sur présentation du bilan de l'année N, une fois les actions réalisées. Toutefois, le paiement de l'aide complémentaire exceptionnelle de 16 000 € interviendra après signature de l'avenant à la convention.

Madame Marie-Lyse GASTON ne participe pas au vote.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de financement des actions Enfance Jeunesse entre la commune et la CCHB,
- **DECIDE** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie versera une aide exceptionnelle de 16 000 € au Centre Social.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 18 décembre 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/12/2017



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017